

# PROTOCOLE SANITAIRE DE LA RANDONNÉE VTT DES CÔTES DE BOURG

## DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

### 1- OBJET DE LA MANIFESTATION

La manifestation est une randonnée VTT

### 2 - DATE DE LA MANIFESTATION

Le dimanche 12 septembre 2021

### 3-INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront prioritairement par internet sur le site IKINOA. Les pièces demandées devront être jointe (copie de la licence, certificat médical, autorisation parentale et éventuellement décharge pour ceux qui n'auraient ni licence, ni certificat médical). Le paiement s'effectuera aussi via le site. Toutefois, les retardataires pourront faire l'inscription sur place dans le strict respect du protocole COVID.

**ATTENTION : Les participants et les accompagnateurs de plus de 12 ans devront présenter obligatoirement un « pass sanitaire », soit en présentation numérique (via l'application TousAnti Covid) ou papier, à savoir : un certificat de vaccination ( schéma vaccinal complet) ou un test négatif (RT-PCR ou antigénique de moins de 48h), ou un certificat de rétablissement de la COVID 19 (Test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).**

**Le contrôle s'effectuera avec l'application TousAntiCovid Verif à télécharger sur Google Play ou App Store (téléphone mobile).**

**Cette application possède le niveau de lecture « minimum ». C'est-à-dire avec juste les informations « pass valide/invalid » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'information sanitaire. Ce traitement est pleinement conforme aux règles nationales et européennes sur la protection des données personnelles et soumis au contrôle de la CNIL.**

### 3 - ÉVALUATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Traditionnellement nous avons environ 400 participants à notre randonnée. Cette année nous faisons une projection à 500.

21km : 40 participants

31km : 160 participants

40km : 200 participants

52km : 100 participants

### 4- LIEU ET HEURE DE RASSEMBLEMENT

Le retrait des plaques de cadre pourra se faire dès le samedi 11 septembre 2021 de 17h00 à 19h30 à la Citadelle de Bourg. Le lieu de rendez-vous est fixé au Parc de la Citadelle de Bourg à partir de 7h00 LE DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021. Le premier départ libre aura lieu à 7h30.

### 5- LIEU ET HEURE DE LA DISPERSION

La fin de la manifestation est prévue à 14h00. La dispersion des participants se fera au fur et à mesure de leur arrivée, entre 10h30 et 14h00.

### 6- LIEU D'IMPLANTATION FIXE OU ITINÉRAIRE PRÉCIS

Le départ et l'arrivée se feront au Parc de la Citadelle à Bourg.

9 communes de Haute Gironde seront traversées par les randonneurs :

- Bourg sur Gironde
- Samonac
- St Trojan

- St Ciers de Canesse
- Comps
- Villeneuve
- Gauriac
- Bayon
- St Seurin de Bourg

## **7- LES ORGANISATEURS :**

### **VTT ESTUAIRE CLUB DE GAURIAC**

Bureau du club :

Présidente : **GUITTON LAPLACE Anne** (mail : [presidence.vttgauriac@gmail.com](mailto:presidence.vttgauriac@gmail.com)-Tel : 06 80 32 48 92)

Secrétaire : **PELTON Laurent** (mail : [laurent.peloton@gmail.com](mailto:laurent.peloton@gmail.com)-Tel : 06 25 03 46 25)

Secrétaire adjointe : **VANRENTERGHEM Sandrine** (mail : [vanrenterghemsandrine@gmail.com](mailto:vanrenterghemsandrine@gmail.com)-Tel : 06 23 61 37 89)

Trésorière : **THUBLIER Evelyne** (mail : [leragouilbeach@wanadoo.fr](mailto:leragouilbeach@wanadoo.fr)-Tel : 06 70 38 41 74)

Trésorier adjoint : **MAUCO Jean-Paul** (mail : [jpaulmauco.vttgauriac@orange.fr](mailto:jpaulmauco.vttgauriac@orange.fr) -Tel : 06 18 70 88 12)

Vice Président-membre : **DONNEGER Hervé** (mail : [herve.donneger@wanadoo.fr](mailto:herve.donneger@wanadoo.fr)-Tel : 06 83 85 28 16)

Vice-Président : **HEUGAS Alain** (mail : [heugas.alain@wanadoo.fr](mailto:heugas.alain@wanadoo.fr)-Tel : 06 35 36 27 00)

## **8 - DATE ET SIGNATURE**

**le 12 juillet 2021**

**Anne GUITTON**

**Présidente du VTT GAURIAC**

## **9- DESCRIPTIF des MESURES MISES EN PLACE**

### **Mesures générales**

- La manifestation est organisée exclusivement en extérieur
- L'activité VTT se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique d'au moins un vélo.
- La pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit ni être échangé ni partagé.
- L'utilisation des vestiaires collectifs n'est pas proposée.
- Il y aura des rappels au public des consignes sanitaires et des gestes barrières par voie d'affichage en plusieurs points du site et par annonces sonores par le speaker.
- Il y aura une délimitation de la zone de départ, et de la zone d'arrivée, par de la rubalise et/ou des barrières,

### **Les mesures barrières socles à respecter sont :**

- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes
- L'hygiène des mains (lavage par une solution hydro-alcoolique)
- Le port d'un masque

**a) Mesures de prévention et hygiène des mains :**

- Nous invitons les participants potentiels à s'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ;
- Information par affichage et rappel des règles sanitaires par le speaker
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage du site, ainsi que sur les postes de ravitaillement

**b) Distanciation physique :**

- Marquage au sol dans toutes les zones d'attente (inscription-buvette, restauration, ravitaillement) et mise en place de barrières et rubalise
- Information par affichage et rappel des règles sanitaires par le speaker
- Invitation, pour ceux qui le peuvent, à venir retirer leur plaque la veille, départ échelonné et libre entre 7h30 et 9h30

**c) Port du masque :**

- Concernant les bénévoles le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la manifestation, si leur poste le nécessite, en particulier si ils sont à moins de deux mètres des autres personnes
- Concernant les participants, ils devront porter le masque sur tout le site de la manifestation, en dehors du seul moment où ils seront en activité sur le vélo
- Concernant les accompagnateurs et/ou spectateurs, ils devront porter le masque lors de leur présence sur le site de la manifestation

**d) Hygiène des lieux :**

- Dispositions prises pour le nettoyage et la désinfection des lieux (surfaces et objets touchés), selon une fréquence proportionnée au risque ;

**e) Lieux à risque particulier de propagation du virus (points de restauration, buvettes, secrétariat/retrait des plaques, points de ravitaillement) :**

- Distanciation physique par des traits au sol, sens unique de circulation, organisation avec des barrières pour permettre le passage d'une seule personne à la fois, pas de stationnement des personnes à la buvette pour consommer leur boisson, ni au point restauration pour consommer leur sandwich, gel hydroalcoolique en entrée et sortie de zone.
- Zone inscription : les participants se présenteront à la tente inscription pour récupérer leur plaque en échange de leur justificatif d'inscription. Les personnes de l'organisation chargés de cette mission porteront masque et gants. Si un participant devait remplir un document complémentaire manquant, il le ferait dans un espace dédié et isolé sur la zone inscription. Le stylo utilisé serait aussitôt désinfecté.
- Points de ravitaillement

Un sens de circulation sera organisé (entrée et sortie de zone) avec des barrières et de la rubalise, seuls les bénévoles chargés du poste serviront, en nourriture, les participants dans une assiette en carton et en boisson (bouteille 50cl eau). Les participants n'auront pas un accès direct aux denrées consommables et ne devront pas stationner devant les tables. Les bénévoles seront équipés de gants et masque.

- Point restauration et buvette

Organisation identique que sur les points de ravitaillement.